



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
29/11/2023

Date d'affichage :
29/11/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
VOTANTS : 13

OBJET :

**Modification des statuts du
syndicat intercommunal de la
brigade de Gendarmerie de
Marines**

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20231206-232023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA, Philippe PELLÉ pouvoir à Christian BOUCLY, Elodie HARDY pouvoir à Emilie VALETTE

Absente excusée : Sylvia DURAND

Absente : Véronique PARENT

Le quorum est atteint.

Mme Emilie VALETTE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 07 septembre 2023, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de ses statuts,

La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Boissy-l'Aillierie.

La notification aux communes est en date du 18 octobre 2023.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1^{er} janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 07 septembre 2023 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-41 du CGCT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Brahim MOHA

